

15 DEC. 2022

EPIC Tourisme Mellois En Poitou
Extrait du registre des délibérations

Comité de direction
14 décembre 2022

Date de convocation : 08/12/2022	Présents : 8
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 4
Quorum (présents) : 8	Votants : 12

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, en application de l'article R. 133-6 du code du tourisme, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril		BINET F			BERTHONNEAU Frédéric		x	
BINET Frédérique	x				CHARPENTIER Patrick			x
BLANCHET Philippe		SUIRE C			GRIFFAULT Sylvain		x	
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick			x
BRUNET Sylvie		RAGOT N						
KOHLER Marie		BRILLAUD C						
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy	x							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	x				CASSINI Christine		x	
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess			x
WESCHAMBRE Raphaël				x	PINEAU Annick		x	
					VRIGNAULT Sylvie		x	
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	x				PIERRE Patrick		x	
ROMANO Guillaume			x					
FREREBEAU Christophe				x	BEDON Christine	x		

D2022_12_14-11 - Budget primitif 2023 rectificatif (annexes)

Vu la délibération D2022_11_16-1 du comité de direction du 16 novembre dernier approuvant le budget primitif 2023,

Suite à l'envoi du budget au Service de gestion comptable de Melle, celui-ci demande un rectificatif sur certaines écritures. Ces correctifs impactent les sections d'investissement et de fonctionnement du budget.

Il convient donc d'effectuer les modifications nécessaires à l'ajustement du budget primitif 2023.

Conformément à l'article L. 133-8 du code du tourisme, le budget adopté par le comité de direction de l'EPIC sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de Mellois en Poitou.

Le budget primitif 2023 rectificatif fait apparaître les équilibres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Fonctionnement – DEPENSES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
011	Charges à caractère général	122 094,82 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 750,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	11 445,18 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	407 800,00 €

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Fonctionnement – RECETTES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
70	Vente de produits, prestations	40 100,00 €
74	Subventions d'exploitation	289 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	65 000,00 €
77	Produits exceptionnels	12 100,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	407 800,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Investissement – DEPENSES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 445,18 €
27	Autres immobilisations	0,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 445,18 €

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Investissement – RECETTES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
1068	Affectation du résultat	0,00 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
021	Virement section fonctionnement	0,00 €
040	Amortissements	11 445,18 €
	TOTAL RECETTES DE D'INVESTISSEMENT	11 445,18 €

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2023 rectificatif, par chapitre, en fonctionnement et en investissement, tel qu'annexé.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,



Nicolas RAGOT.